

SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Point 3.2 du programme 2016-2019

Conférence latine de l'enseignement obligatoire, CLEO



Jean-Claude Marguet
président de la CLEO

MANDAT

La conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO) est un instrument de réflexion, d'information, de coordination, d'exécution du programme d'activité et de conseil pour l'Assemblée plénière de la CIIP. Elle traite de l'ensemble des problématiques relevant de la scolarité obligatoire et assume dans ce domaine les tâches et responsabilités mentionnées à l'art. 10, al. 3, des statuts de la CIIP.

Ces derniers lui confèrent plus particulièrement la mission de :

- procéder à des échanges réguliers relativement à la mise en œuvre du concordat HarmoS du 14 juin 2007 et de la Convention scolaire romande (CSR) du 21 juin 2007, ainsi qu'à la coordination et au suivi des instruments découlant de ces accords;
- soutenir et superviser les travaux conduits par la commission pédagogique (COPED) pour le suivi et l'évolution du Plan d'études romand (PER) et toutes les problématiques y relatives;
- commanditer, soutenir et contrôler les travaux du Secrétariat général et des diverses commissions en vue de la réalisation des moyens d'enseignement romands;
- exécuter les décisions de la Conférence et assurer leur application dans les cantons.

Moyens d'enseignement romands (MER) et Plan d'études romand (PER)¹

Suite à l'introduction du PER dans tous les cantons romands et toutes les années de la scolarité obligatoire, la CLEO observe avec rigueur, en respect de l'art. 9 de la CSR, les différentes étapes de réalisation ou d'adaptation des MER. Ces travaux étant en fort développement ces dernières années, la CLEO y consacre la part essentielle de ses séances et se base, pour ce faire, sur les analyses menées par des groupes de validation et les préavis de la COPED. Elle décide ainsi des principales options des MER, donne ultimement son aval à leur édition et coordonne leur introduction dans les classes.

Domaine Langues

Suite à l'état des lieux des MER *Français* réalisé en 2014-2015, des analyses de marché ont été réalisées en 2016-2017 et, se basant par ailleurs sur les constats de la Commission pour la production et la distribution des moyens scolaires (COMOS) quant aux implications financières sur le long terme lors d'un contrat avec un éditeur, la CLEO a préavisé le dossier à l'attention de la Conférence des secrétaires généraux (CSG) et de l'Assemblée plénière de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (AP-CIIP) en faveur de réalisations romandes. Celles-ci débiteront par la rédaction d'un projet éditorial dès le début de 2018.

Thèmes traités

>>

¹ Précisions complémentaires à consulter sous COPED.

Scolarité obligatoire

Les moyens d'enseignement d'anglais ont été finalisés au printemps, bouclant ainsi les travaux d'adaptation de la collection avec l'introduction du MER *English in Mind 11^e* à la rentrée 2017. De cette expérience très convaincante, la CLEO attend une analyse globale, permettant de prendre en considération les principes et variables pertinents lors de la réalisation de tels dispositifs pilotes.

Suite à l'adaptation plutôt satisfaisante des moyens d'allemand pour le primaire, pour lesquels la CLEO donnait son aval pour une introduction du MER *Junior 8^e* dès la rentrée scolaire 2017, celle-ci a été sollicitée par deux fois quant aux principes d'adaptation de la collection à venir pour le cycle 3. Elle s'est ainsi positionnée afin de mieux définir les options rédactionnelles de l'éditeur, en particulier pour assurer une meilleure adéquation au PER, ainsi qu'à la gestion des 3 niveaux qui y sont inscrits. Ces décisions ont impliqué de renégocier avec l'éditeur certains pans du contrat, ce qui sera réalisé en 2018 par le SG-CIIP et l'UMER-SO.

Domaine Mathématiques et Sciences de la nature

Suite à la stabilisation de la structure de la collection *Mathématiques 1-8*, les rédactions de *Mathématiques 1-2* ont été finalisées et le guide didactique associé est présenté uniquement sous forme numérique sur la plateforme ESPER. Cette dernière présentant un véritable enjeu de formation par la nouveauté des pratiques des enseignants que cela impliquera, la CLEO a tenté de renforcer le système de coordination des formations (cf. Mandat de formation F3 ci-dessous). Les rédactions se poursuivent à satisfaction pour les 3^e et 5^e années.

Les travaux d'ajustement au PER de l'aide-mémoire *Mathématiques 9-10-11* ont fait l'objet de préavis réguliers de la COPED à l'attention de la CLEO, qui constate une réalisation très satisfaisante de cet ouvrage, prévu dès la rentrée 2019.

Domaine Sciences humaines et sociales

En respect de la décision de l'AP-CIIP de 2016, visant à mettre en probation les MER *Géographie 9^e* et *Histoire 9^e*, les enseignants ont pu répondre à un questionnaire en ligne et les groupes Focus ont permis d'identifier les améliorations souhaitées. Les rapports d'arbitrage permettent de cibler celles à privilégier et la CLEO a pu constater la pertinence des demandes émises. Concernant les moyens de 11^e année finalisés à l'automne, la CLEO a pu donner son aval à leur édition en vue d'une mise en probation pour la rentrée 2018.

Par ailleurs apparaissent çà et là des questions quant à certains aspects du PER qu'il s'agirait de faire évoluer. En particulier, l'introduction d'heures d'enseignement d'informatique avec le *Lehrplan 21* dans la partie alémanique du pays a interrogé les pratiques romandes et la mise en œuvre des apprentissages MITIC inscrits dans le PER. La CLEO estime pour l'instant que leur mise en œuvre n'est pas encore optimale et que l'ensemble du PER offre un équilibre dans les apprentissages à assurer, qu'il s'agira d'interroger si des heures d'informatique devaient ainsi s'ajouter.

Mandat de formation F3

Suite aux réflexions partagées depuis 2015 avec la conférence latine de la formation des enseignants et des cadres (CLFE), la CLEO a finalisé des mandats relatifs aux formations F3 qu'elle souhaiterait voir coordonnées au niveau romand lors de l'introduction de nouveaux MER. Deux mandats ont été ainsi définis, l'un pour accompagner la collection *Mathématiques 1-8*, l'autre pour la collection *SHS 9-11*. Composés de coordinateurs disciplinaires des services cantonaux et d'une délégation de didacticiens désignée par le Conseil académique des Hautes écoles romandes en charge de la formation des enseignants (CAHR), les groupes n'ont pu se réunir qu'à la rentrée 2017 puis à l'automne. Les premiers constats, peu encourageants pour l'heure, appelleront certainement une redéfinition et un redimensionnement des mandats.

Épreuves romandes communes

En respect de la décision de l'AP-CIIP de 2015, l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRD) a été mandaté pour réaliser une banque d'items romande. Une proposition de constitution de groupes de travail susceptibles de procéder aux analyses des items mutualisés au niveau romand a été présentée à la CLEO en juin. Sa prise de position a révélé des difficultés dans la réalisation de ces travaux, qu'il s'agira de renforcer et de suivre de manière plus soutenue, en particulier impliquant davantage la commission d'évaluation et d'épreuves communes (COMPRO) dans les préparations.

>>

Scolarité obligatoire

Données factuelles et mutations

La CLEO

La CLEO a tenu six séances en 2017, les 26 janvier, 9 mars, 4 mai, 22 juin, 21 septembre et 1^{er} décembre, dont une partie de cette dernière en séance commune avec la CSG.

Présidence: Jean-Claude Marguet (NE).

Collaboratrice scientifique: Viridiana Marc (SG-CIIP).

Secrétariat: Concetta Coppola (SG-CIIP).

Mutations: remplacement de Pierre Kolly (GE) par Paola Marchesini en février 2017.